*République Française*

*LOZERE*

# *COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES*

## Séance du vendredi 09 février 2024

Date convocation : 05 février 2024

**Membres en exercice : 10**

**Présents : 6**

**Votants : 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

*neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*

**Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL, Patrick ROY

**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY

**Excusé(e)s:** Charles ALDROVANDI, Fanny JACQUART

**Absent(e)s:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET

**Objet: Remplacement de la clôture de la caserne de la brigade de proximité (gendarmerie nationale)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire de remplacer la clôture de la caserne de la brigade de proximité. (Gendarmerie Nationale).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour réaliser le remplacement de la clôture de la caserne de la brigade de proximité. (Gendarmerie Nationale).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 13/02/2024

et publié ou notifié

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)



Préfecture
Date de reception de l'AR: 13/02/2024
048-214800195-DE_016_2024-DE